www.andel.fr

AU COUR' ANDEL

N° 36
Oct à Janvier. 2022

Infos pratiques

Mairie

7, rue Abbé Hingant
☏ 02.96.31.10.04
Ouv. du lundi au vendredi, 8h30/12h30 - 14h/17h ; samedi 9h/12h.
Fermée le mardi ap-midi
accueil@mairieandel.fr
www.andel.fr

Restaurant scolaire
☏ 02.96.31.13.03

Garderie municipale
☏ 02.96.34.77.78

École Sainte-Anne
☏ 06.31.51.85.69

SOMMAIRE

Editorial 1-2
Conseils Municipaux 3-7
Travaux d'assainissement à venir..... 8-11
Redevance incitative..... 11
Bibliothèque Lir'Andel ... 12
Info des Associations.... 13-15
Elections 2022 - Calendrier des fêtes - Murmures du Gouessant..... 16

L'édito

Les membres du conseil municipal sont heureux de vous adresser ce premier édito de l'année. Au travers de celui-ci, vous trouverez un point de la situation de la commune ainsi que des travaux majeurs réalisés, en cours ou à venir.

ETAT CIVIL

- *La population totale de la commune au 1er janvier 2022 est de **1180 habitants** (pour mémoire elle était de **1170** en 2021 et de **1159** en 2020)*
- *ANDEL a enregistré en 2021, 15 naissances (4 filles et 11 garçons) et 7 décès. Par ailleurs, 4 mariages et 5 PACS ont été célébrés,*
- *Les transactions immobilières ont suivi la tendance générale très élevée du marché. Pour preuve : 46 certificats d'urbanisme ont été délivrés et 25 permis de construire déposés (dont 18 pour des habitations individuelles).*

URBANISME

- ***Révision du PLU** : l'évaluation environnementale est en cours.*
  Le conseil municipal vient d'approuver le dossier d'arrêt de projet du PLU. Ce dernier sera transmis aux personnes publiques associées pour avis et le Tribunal Administratif sera saisi pour désignation d'un commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique (permanences durant 1 mois en mairie),

- ***Cimetière :***
  - *l'esquisse de l'extension du nouveau cimetière a été présentée lors du conseil municipal du 31 janvier, ce qui va permettre de lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux,*
  - *l'élaboration d'un règlement intérieur (cimetière actuel + extension) ainsi que la gestion optimisée des données via un logiciel adapté sont maintenant obligatoires. Ils seront mis en place avec l'appui du Centre de Gestion 22.*

…/…

- ***Aménagements du foncier à bâtir*** *(propriété de la commune)* ***:*** *une réflexion globale concernant deux terrains Rue Abbé Hingant va être menée avec l'appui de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités).*

TRAVAUX VOIRIE

- ***Mise en séparatif*** *du réseau d'assainissement* ***+ effacement des réseaux*** *: démarrage prévu mi-février pour une durée de 5 mois (article détaillé sur ce sujet pages 8 à 11),*
- ***Hors agglomération*** *: 3714 mètres linéaires de réfection de voirie programmés entre 2022 et 2023,*
- ***Aménagement de rues*** *(Courtil/Bouleaux/Chemin Bellevue) : le projet a débuté. La première esquisse sera prochainement présentée à la commission ad'oc, les habitants qui le souhaitent pourront venir échanger sur l'avant-projet qui découlera des premières esquisses,*

AUTRES TRAVAUX

- ***Multisports (City Park)*** *: la structure sur le site de la Richardais est en cours de réalisation,*
- ***Rénovation énergétique salle Méridel*** *: un nouvel éclairage (LED), pose d'huisseries, isolation des murs, réaménagements intérieurs ont été réalisés en 2021. Un rafraîchissement (plafond, murs) fera l'objet d'une nouvelle tranche de travaux courant 2022,*
- ***Rénovation énergétique globale salle du Vieux Moulin*** *: au vu du contexte économique, les élus ont fait le choix de reporter ces travaux.*

ENVIRONNEMENT

- *En plus de la reconnaissance Régionale du prix « **zéro phyto** » obtenu en 2017, Andel a fait partie des 462 communes primées du Label national « **Terre Saine** ».*
  *Ce label délivré par l'**OFB**, l'**O**ffice **F**rançais de la **B**iodiversité Ecologique valorise la démarche et les actions de la collectivité d'Andel qui n'utilise plus de produits phytosanitaires pour la gestion de ses espaces verts.*
- *Création d'une commission communale « **zone érosive** » pour garantir au bocage sa pérennité, sa fonctionnalité écologique et son rôle anti-érosif (première réunion prévue le 14 février prochain).*

ADMINISTRATION

- *Renouvellement de l'intégralité du **parc informatique** et renforcement de la sécurisation et protection du système, ainsi que révision de la globalité du marché des assurances ;*
- *La collectivité d'Andel a répondu à un **appel à projet contre la fracture numérique,** ce qui a permis de doter l'école Ste Anne d'une 15^{aine} de tablettes tactiles et micro casques.*

2022 nous ouvre les bras… nous y entrons avec optimisme, en espérant que la pandémie impacte moins nos vies ces prochains mois.
Malgré l'arrivée des vaccins... les contraintes durables dans notre quotidien sont toujours présentes ; alors restons vigilants pour préserver l'essentiel : notre Liberté !

Nicole POULAIN
Maire

CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Complément de délibérations suite séance du 21 septembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,
MM. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,
MM. ANDRIEUX Maurice, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.
ABSENTS EXCUSÉS : MM. AVRIL Noël (pouvoir à Mme BOURDÉ Sylvie), PÉRIGOIS Emmanuel.
SECRÉTAIRE : Madame BERTHELOT Sophie.

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE ABBE HINGANT

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la propriétaire de la parcelle ZK n° 252 est vendeuse d'une partie de celle-ci. Mme le Maire donne lecture du courrier reçu des domaines concernant l'estimation de ce terrain qui est classé en zone 2AU. Elle indique aux membres du Conseil Municipal que la surface à acquérir serait d'environ 3 200 m². Mme le Maire propose de suivre l'avis des domaines en y ajoutant la marge de négociation de 10 %, ce qui porterait le prix du m² à 7,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- *décide, à l'unanimité, d'acheter environ 3 200 m² de la parcelle cadastrée ZK n° 252 située Rue Abbé Hingant à ANDEL.*
- *fixe à 7,70 €uros le m² pour l'ensemble de l'acquisition.*
- *décide de confier au cabinet de géomètres MOISAN-MEISTER de LAMBALLE, le soin de réaliser le document d'arpentage.*
- *laisse le soin à Mme Dominique BOUTARD de choisir son notaire et précise que tous les frais rattachés à cette vente (géomètre, notaires…) seront à la charge de la commune.*
- *autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.*

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE : COMPOSITION D'UNE COMMISSION D'ÉLUS

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 15 février 2016, il a été décidé d'acquérir du terrain pour agrandir le cimetière. Avant d'engager les travaux d'aménagement, il est nécessaire qu'une commission soit créée pour étudier les différentes phases à réaliser pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants pour composer la commission «Cimetière» :
MM. POULAIN Nicole, Maire, BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, Adjoints, ANDRIEUX Maurice, BOUGEARD Claude, MOREL Anne ou LE BOËDEC Rosalie (en fonction de leur disponibilité), Conseillers municipaux.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE : APPROBATION DES DEVIS DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 23 octobre 2017, la commune a adhéré à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) afin qu'elle puisse nous assister sur le plan technique, juridique et financier dans le cadre de nos divers projets d'aménagements. Aussi, dans le cadre des travaux d'agrandissement du cimetière, l'A.D.A.C. 22 propose divers devis que Mme le Maire soumet au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de 360 € hors taxes pour l'étude de faisabilité.
- Accepte le devis de 360 € hors taxes pour la consultation pour les prestations annexes.
- Accepte le devis de 1080 €HT pour la définition du programme et consultation du maître d'œuvre.
- Accepte le devis de 720 € hors taxes pour le suivi des études réalisées par le maître d'œuvre.
- Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Inscrit la dépense à l'article 2128 du Budget Communal.

Séance du 22 novembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire
MM. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,
MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.
ABSENTS EXCUSÉS : Mme LE GUILLOU Emmanuelle (donne pouvoir à Mme Sylvie BOURDÉ), M. PÉRIGOIS Emmanuel (donne pouvoir à Mr Claude BOUGEARD).
SECRÉTAIRE : Madame Soizic RAMAGE.

LAMBALLE TERRE & MER : APPROBATION DU RAPPORT N°04-2021 DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 4ème rapport lors des séances du 19 et 27 octobre derniers. Ce rapport concerne les 6 transferts de compétences suivants :

- *Navette estivale (transfert à la communauté)*
- *Subventionnement des unions commerciales (retour aux communes)*
- *Activités nautiques scolaires (voile) (retour aux communes)*
- *Contrôle des buts de sportifs (retour aux communes)*
- *Entretien des terrains de foot (retour aux communes)*
- *Désherbage thermique (retour aux communes).*

Les communes membres de LTM disposent d'un délai de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (soit les 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport N°04-2021 de la CLECT, annexé à la présente délibération et portant sur :

- *Navette estivale (transfert à la communauté)*
- *Subventionnement des unions commerciales (retour aux communes)*
- *Activités nautiques scolaires (voile) (retour aux communes)*
- *Contrôle des buts de sportifs (retour aux communes)*
- *Entretien des terrains de foot (retour aux communes)*
- *Désherbage thermique (retour aux communes)*

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

SALLE DU VIEUX MOULIN : TARIFS LOCATION 2022

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réservations de la salle du Vieux Moulin pour l'année 2022 se font déjà auprès du secrétariat. Elle suggère de modifier la façon de répartir les tarifs et propose une augmentation de 3 % environ, les tarifs n'ayant pas été changés depuis 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants pour 2022 :

PARTICULIERS	***Commune***		***Hors Commune***	
2022	*Moins de 100 couverts*	*+ de 100 couverts*	*Moins de 100 couverts*	*+ de 100 couverts*
1 journée *(hors week-end ou férié)*	***340 €***	***390 €***	***730 €***	***786 €***
Week-end / Fériés *(2 jours)*	***406 €***	***456 €***	***848 €***	***911 €***
Vin d'honneur	***100 €***		***245 €***	

ASSOCIATIONS/SOCIETES HORS COMMUNE

- *Spectacle à but caritatif - **sans** utilisation cuisine : 300 €uros*
- *Réunion - **sans** utilisation cuisine - : 460 €uros*
- *Réunion - **avec** utilisation cuisine - : 700 €uros*

Les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 24 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 15 mois à l'avance. Pour les vins d'honneur, les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 6 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 2 mois à l'avance.
Un chèque caution de 1 000 €uros sera demandé à la remise des clefs.

SALLE MÉRIDEL : TARIFS LOCATION 2022

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réservations de la salle Méridel pour l'année 2022 se font déjà auprès du secrétariat. Elle propose une augmentation de 3 % environ, les tarifs n'ayant pas été changés depuis 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants pour 2022 :

PARTICULIERS	***Commune***	***Hors commune***
1 journée *(hors week-end ou jour férié)*	***164***	***425***
WEEK END ou FÉRIÉS *(2 jours)*	***225***	***518***

ASSOCIATIONS/SOCIETES HORS COMMUNE

*Réunion ½ journée (4 heures max.) - **sans** utilisation cuisine - : 150 €uros.*

Les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 24 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 6 mois à l'avance. Un chèque caution de 1 000 €uros sera demandé à la remise des clefs.

SALLE DU VIEUX MOULIN : REMPLACEMENT DU CHAUFFE-BAIN

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que le chauffe-bain de la Salle du Vieux Moulin, qui désert également le restaurant scolaire, ne fonctionne plus depuis quelques mois. Il a été posé pour dépanner un ballon d'eau chaude qui ne suffit pas à alimenter la cuisine pour avoir un bon résultat. Aussi, Madame le Maire propose d'acquérir un chauffe-bain auprès de l'entreprise EREO de Lamballe qui est la mieux disante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- *Accepte d'acquérir un chauffe-bain pour la salle du Vieux Moulin et le restaurant scolaire.*
- *Accepte le devis de 2 980,54 €uros TTC présenté par l'entreprise ÉRÉO de LAMBALLE.*
- *Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.*
- *inscrit cette dépense à l'article 2188 du budget communal.*

NOMENCLATURE M 57 : ADOPTION DE LA M 57 DÉVELOPPÉE

Lors de la séance du 19 avril 2021 et par délibération n° 21-04-02, le Conseil Municipal d'ANDEL a adopté le passage au référentiel M57.

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales. Elle est applicable de plein droit par la loi aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, par droit d'option à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics (article III de la Loi NOTRe), par convention avec la Cour des comptes, aux collectivités territoriales expérimentatrices de la certification des comptes et pour les collectivités visant le compte financier unique. Le référentiel M57 sera généralisé au 1er janvier 2024.

Un référentiel M57 abrégé pour les communes de moins de 3500 habitants permet la mise en œuvre anticipée au 01/01/2022. Il a été ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter la nomenclature M57 ay 1er janvier 2022.

Les collectivités de moins de 3500 habitants peuvent donc adopter un plan de comptes M57 abrégé. Toutefois, si elles le souhaitent, les collectivités locales de moins de 3500 habitants pourront adopter le plan de comptes M57 développé, tout en conservant les principes budgétaires applicables aux collectivités de moins de 3500 habitants.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,** d'adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2022 pour les budgets répondant à la nomenclature M14 avant cette date, à savoir le budget principal et les budgets annexes.*

DÉLIBÉRATION FIXANT MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CET Compte Epargne Temps

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que :

- *Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 ;*
- *Vu la circulaire ministérielle n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;*
- *Vu l'avis du Comité Technique et la délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2014 concernant la mise en place du compte épargne temps ;*

Les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps,

Le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article10 alinéa 1 n° 2004-878 du 26 août 2004.

***Mme le Maire propose** au Conseil Municipal de fixer comme suit les modalités d'application du CET dans la collectivité.*

***Les bénéficiaires** : Les agents titulaires et contractuels de droit public employés à temps complet ou à temps incomplet de manière continue depuis un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un CET.*

***Les agents exclus** :*

- *Les fonctionnaires stagiaires,*
- *Les agents détachés pour stage qui ont, antérieurement à leur stage, acquis des droits à congés au titre du CET en tant que fonctionnaires titulaires ou agents contractuels conservent ces droits mais ne peuvent ni les utiliser ni en accumuler de nouveaux durant le stage, les agents contractuels recrutés pour une durée inférieure à une année,*
- *Les contractuels de droit privé (contrat aidés par exemple),*

Le CET est alimenté par un report des congés :

- *Congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20,*
- *Jours de récupération au titre de l'ARTT.*

Nombre maximal de jours pouvant être épargnés :

Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 jours.

Pour des agents à temps partiel ou employés à temps non complet, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an ainsi que la durée minimum des congés annuels à prendre sont proratisés en fonction de la quotité de travail effectuée.

Utilisation du CET :

Chaque année, le service gestionnaire informera annuellement l'agent des droits épargnés et consommés au plus tard le 31 janvier de l'année + 1.

Les jours épargnés peuvent être utilisés en combinant plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les options suivantes :

- *Maintien des jours épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure dans le respect plafond de 60 jours,*
- *Utilisation sous forme de congés*
- *Prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (uniquement pour agents titulaires affiliés CNRACL)*
- *Indemnisation : option possible que pour les catégories A. Le montant brut journalier de l'indemnité est prévu par la règlementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET (taux fixés par arrêté ministériel).*

L'agent doit faire part de son choix d'option au service gestionnaire du CET au plus tard le 31/01 de l'année N+1. L'agent souhaitant utiliser des jours épargnés dans son CET sous forme de congés devra le demander selon les règles applicables aux congés annuels.

Conservation des droits à congés :

Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du CET en cas de :

- *Mutation, intégration directe*
- *Détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant du champ d'application de la loi du 26 janvier 1984*
- *Disponibilité Congé parental*
- *Mise à disposition (y compris auprès d'une organisation syndicale).*

L'autorité territoriale est autoriser à fixer, par convention signée entre deux employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent qui change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Clôture du CET : *Le CET doit être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel.*

Décès de l'agent : *En cas de décès d'un titulaire du CET, les jours épargnés sur le compte donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droit. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès. Cette indemnisation est effectuée en un seul versement, quel que soit le nombre de jour en cause.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***DÉCIDE*** *d'adopter les modalités ainsi proposées. Celles-ci complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail. Des formulaires types seront élaborés*

Travaux d'assainissement du 14 février à mi-juillet 2022

Les travaux prévus initialement en 2021, concernant la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le bourg de Andel, vont **démarrer le 14 février** et devraient **s'achever mi-juillet 2022**.
Ils concernent les rues suivantes : La Marette, La Garenne, Abbé Hingant, Courtil et venelle de la Boulaie. Ils seront réalisés par l'entreprise SAS SRTP (11 rue de Beausoleil, 22400 Lamballe Armor).

Ces travaux vont permettre la déconnexion de près de 12500 m² de surface imperméable (toiture, voirie, ..).
La mise en séparatif des réseaux a pour objet la création de 2 réseaux distincts : eaux usées d'une part et eaux pluviales d'autre part (principal avantage : diminuer les apports d'eaux parasites à la station d'épuration et supprimer les déversements des effluents au milieu naturel lors de forts évènements pluviaux).
Afin d'assurer une cohérence du projet et une réduction des coûts travaux, la commune d'Andel a délégué la maîtrise d'ouvrage du réseau des eaux pluviales (compétence communale) à la Communauté d'Agglomération (compétence assainissement eaux usées). La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par les services de la Direction Aménagement de Lamballe Terre et Mer.

Consistance des travaux :

Les travaux portent sur la création d'un réseau des eaux pluviales en béton de diamètre 300 mm/400 mm posé à 1.30 m de profondeur et la création en parallèle d'un réseau des eaux usées en PVC de diamètre 250 mm posé à une profondeur de 1,60 m.
Chaque habitation aura à sa disposition deux boîtes de branchement à passage direct (eaux usées et eaux pluviales) posées en limite de propriété permettant de réaliser la séparation des eaux.
La séparation des eaux à l'intérieur des propriétés (terrain et habitation) reste à la charge de chaque propriétaire et devra être réalisée le plus rapidement possible à compter de la réception du courrier envoyé par la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer précisant l'obligation de mise aux normes.
N'oubliez pas que les eaux de pluie peuvent être stockées sur votre parcelle via une cuve de récupération et utilisées pour arroser le jardin, laver la voiture, …

Contraintes de circulation :

Lors des travaux, la circulation sera déviée vers des axes structurants. Nous sommes conscients que ces travaux sont toujours une gêne pour les commerces et riverains, mais cette gêne sera minimisée autant que faire se peut :

- <u>Les commerces resteront toujours accessibles</u> (à minima par un piéton).

- Vous aurez bien entendu **toujours accès à votre logement**. Au cas par cas, à l'avancement, l'entreprise pourra vous demander de sortir votre véhicule pour le garer hors de l'emprise des travaux (cas d'une tranchée ouverte devant votre maison). Lors du démarrage des travaux, Le service Aménagement de LTM, la commune d'Andel et l'entreprise SRTP, se rapprocheront de vous afin d'apprécier aux mieux vos contraintes. N'hésitez pas à aller à leur rencontre. Le **dialogue permet le plus souvent d'appréhender et de résoudre les problèmes**.

- Ces travaux n'empêcheront pas la tenue d'événements festifs.

<u>Planning, phasage de l'opération</u>

Les travaux s'étaleront sur 5 mois environ. Plusieurs phases (ou secteurs) sont prévus :

<u>Phase n°1</u> (du 14 février au 25 mars) : concerne la rue de La Garenne, une partie de la rue Hingant et la rue de La Marette.

➔ **Durant les travaux de la rue de La Garenne, il est conseillé aux enfants allant ou rentrant de l'école à pieds, d'emprunter le chemin piétonnier du lotissement des Côtes Hello**.

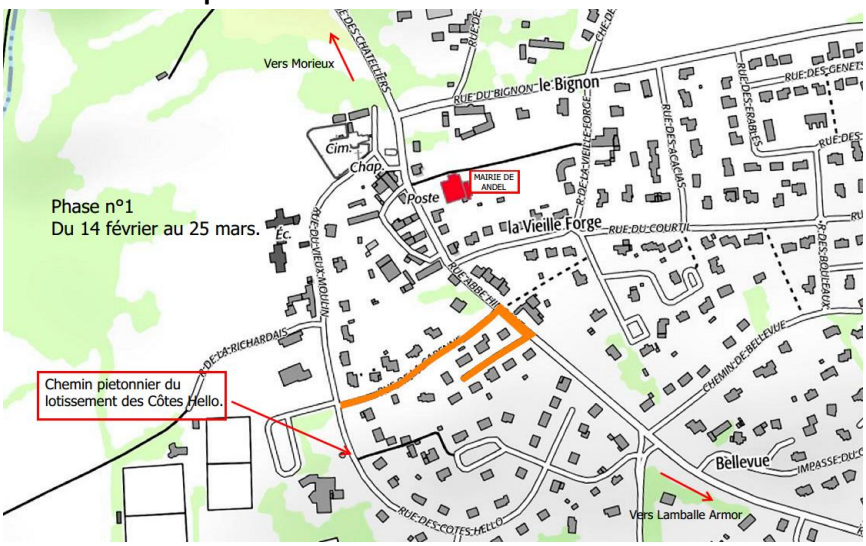

<u>Phase n°2</u> (du 28 mars au 14 avril) : concerne la rue Abbé Hingant.

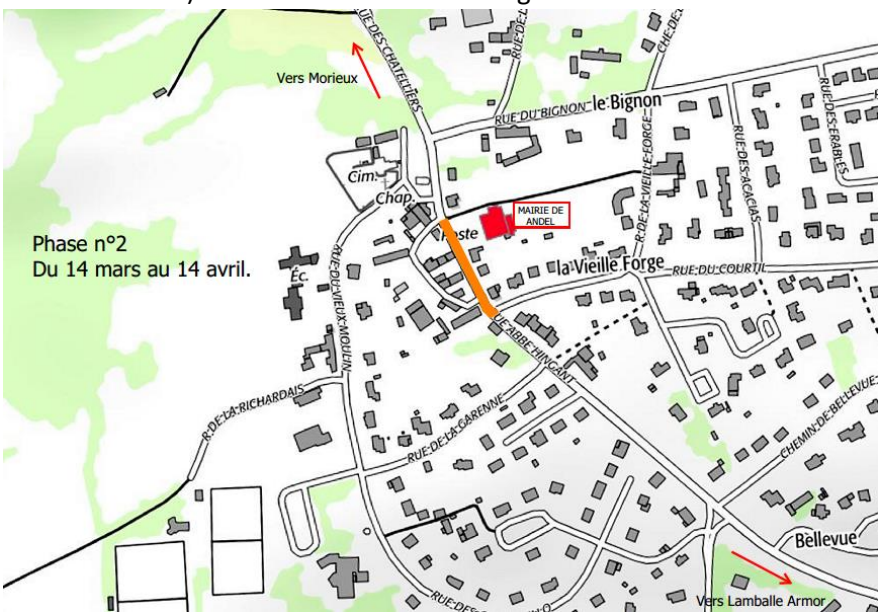

Phase n°3 (du 20 avril au 5 mai) : concerne la rue Du Courtil.

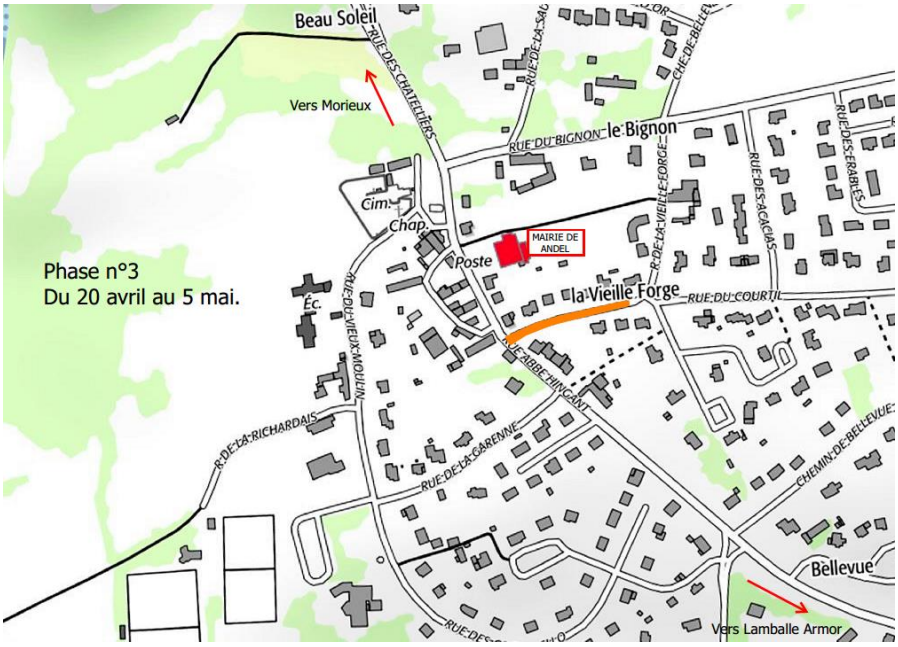

Phase n°4 (du 6 au 20 mai) : concerne la Venelle de La Boulaie partie nord et une partie de la rue Hingant.

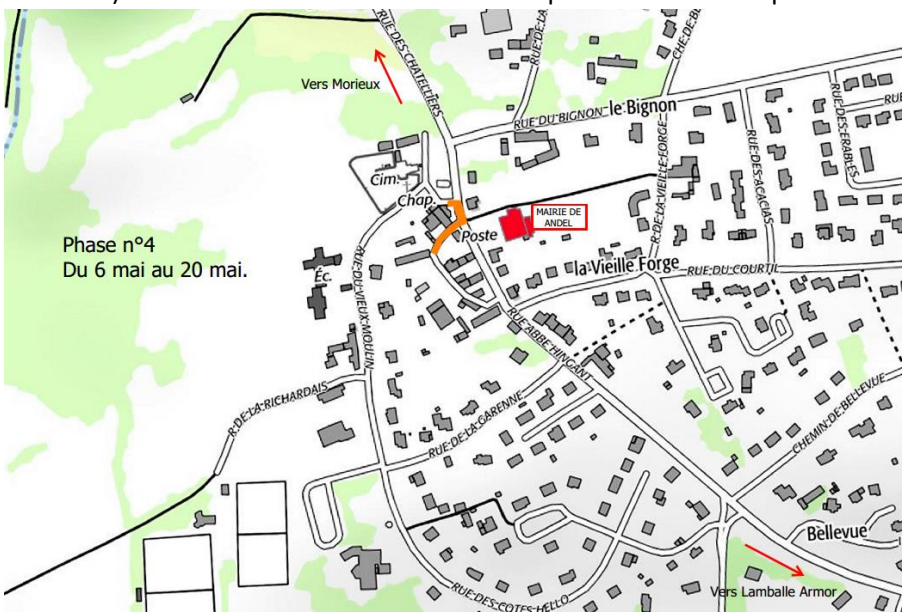

Durant ces travaux, nous nous efforcerons de dégager au mieux, au plus vite, la rue Abbé Hingant.
Du 23 mai au 27 mai l'entreprise SRTP sera en congés annuels, il n'y aura donc pas d'activité sur le chantier.

Phase n°5 (durée des travaux : 3 jours début juin) : concerne le carrefour entre la rue du Courtil et la rue Abbé Hingant : connexion et raccordement de branchements.

Phase n°6 (du 9 au 21 juin) : concerne le reste de la Venelle de La Boulaie.

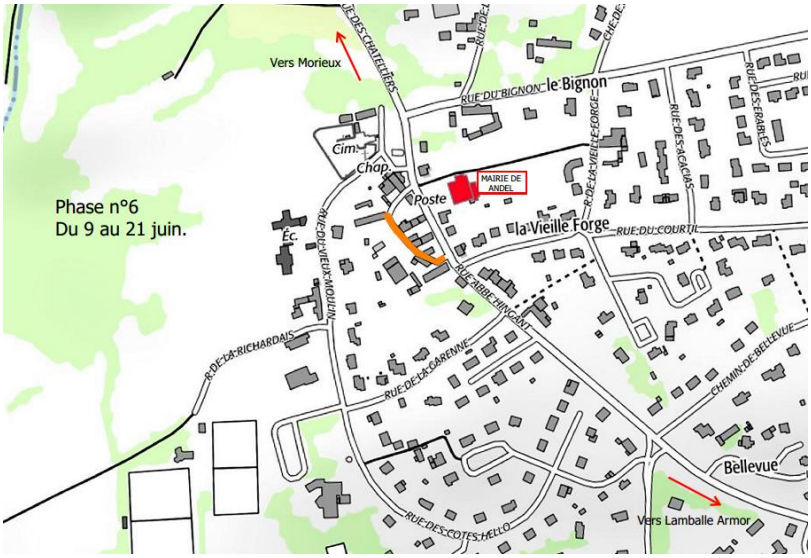

Phase n°7 (entre le 22 juin et le 5 juillet) : concerne la dernière phase de raccordement, entre la Venelle de La Boulaie et la rue du Vieux Moulin.

Dernière phase : concerne la dépose de quelques petits tronçons, la période de finitions avec mise à niveau des ouvrages (plaques de regards …) le nettoyage et enfin, la SRTP devrait quitter le chantier vers le 13 juillet.

Pour tout renseignement concernant ces travaux, vous pouvez contacter la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer – Direction Aménagement : 02.96.50.59.37.

ORDURES MENAGERES - REDEVANCE INCITATIVE

Depuis le 1er janvier, la redevance incitative est effective sur toutes les communes du territoire LTM pour encourager les bons gestes de recyclage, diminuer les déchets ménagers et répondre à la réglementation (Loi NOTRe). Cette harmonisation est l'occasion de rappeler quelques principes de ce dispositif :

Les poubelles sont-elles pesées ?

NON. *Une part variable est* ***calculée sur le nombre de présentations*** *de votre bac à ordures ménagères.*

Combien de levées incluses dans le forfait de base ? :

12 levées par an*. Au-delà, le foyer paie chaque levée supplémentaire.*

Le nombre de sorties de votre bac jaune est-il comptabilisé ?

NON *car l'objectif est d'encourager le tri et de réduire notre production de déchets ménagers.*

Comment fonctionne la collecte ?

Le tri et les ordures ménagères sont collectés en alternance toutes les semaines, le même jour.

Grille tarifaire des abonnements pour l'année 2022 :

ABONNEMENT	FORFAIT ANNUEL INCLUS DANS L'ABONNEMENT	TARIFICATION USAGERS COLLECTÉS EN C0,5
Bac 140 litres	12 levées/12 accès en déchèteries ou 5 levées/17 dépôts/ 12 accès en déchèteries*	159,00 €
Bac 240 litres		217,00 €
Bac 340 litres		274,00 €
Bac 750 litres		510,00 €

C0,5 = collecte ordures ménagères tous les 15 jours

* Uniquement pour les foyers des communes « station classée tourisme »

Pour estimer sa redevance 2022 :

www.lamballe-terre-mer.bzh > gestion des dechets > simuler ma redevance dechets

Contact : **02 96 50 13 76 - contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh**

BIBLIOTHEQUE « *Lir'Andel* »

Notre équipe de bénévoles encadrées par Sylvie Kirschwing vous accueille à la bibliothèque « **Lir'Andel** » le **mercredi de 9h00 à 12h00** et le **samedi de 11h00 à 12h00**.

3 espaces dédiés aux lecteurs : l'espace « **Adultes** » au rez-de-chaussée, l'espace « **Jeunes Lecteurs** » sur la mezzanine et « **Petits Lecteurs** » sous cette mezzanine.
Nous vous invitons d'ailleurs à venir découvrir les nouveaux aménagements réalisés sur la mezzanine, dans l'espace « Jeunes Lecteurs » : plus pratique pour la consultation des ouvrages !

Notre fond communal, riche de plus de 6000 ouvrages, accueille deux fois par an le passage du Bibliobus. Pensez à cette occasion à nous faire part de vos souhaits de lecture, nous pourrons réserver ces ouvrages auprès de la BCA afin qu'ils nous soient livrés lors du passage du Bibliobus.
N'hésitez donc pas à rejoindre notre communauté de 300 lecteurs !

Tarifs annuels : 6.00€ Adulte, 3.00€ Enfant, 10.00€ Famille

Nouveautés :
Dans un souci de suivre l'actualité littéraire, la commune fait régulièrement l'acquisition de nouveaux ouvrages : offre diversifiée des nouveautés de vos auteurs favoris parmi lesquels Agnès LEDIG, Guillaume MUSSO, Harlan COBEN, Marc LEVY, Melissa DA COSTA… et pour les plus jeunes de nos lecteurs, Mortelle Adèle, Elisabeth Princesse à Versailles, le monde de Milo, Astérix…

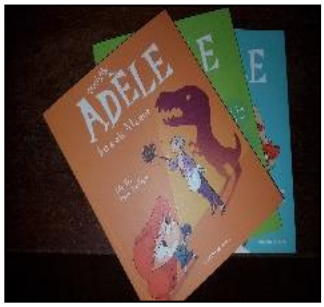

Marché aux Plantes :
Pour information, la bibliothèque sera ouverte de 10h00 à 18h00 le dimanche 20 mars prochain à l'occasion du « Marché aux Plantes » organisé par le Comité des Fêtes (sous réserve des conditions sanitaires).
Il ne vous sera pas possible d'emprunter des livres ce jour-là mais cette visite déclenchera peut-être en vous des envies de lecture ! (ou vous permettra, le cas échéant, de vous abriter de la pluie!). A cette occasion, vous pourrez (re)découvrir tout le charme de la Chapelle du Saint Esprit édifiée au 18ème siècle, chapelle qui fut tour à tour, congélateur communal, salle paroissiale, scène de théâtre et depuis 1988 bibliothèque municipale. Un plafond en coque de bateau, des abouts de poutres sculptés, têtes d'angelots et écussons armoriés…

Partageons la lecture !
Vous êtes en panne de livres et la bibliothèque est fermée ? Pas de panique, la boite à livres sur le site du Multigénérationnel est à votre disposition.
Vous pouvez y déposer vos livres personnels lus et repartir avec d'autres ouvrages à découvrir…

ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS…

Andel'ir 2022 c'est bientôt

Depuis 18 années, le festival anime le territoire costarmoricain et comme tout un symbole, l'association s'enrichit de nouveaux membres parfois plus jeunes que le festival lui-même. Cette vitalité et ce renouvellement nous sont indispensables.

Le succès de l'opération Gavottes 2021

Alors que nous nous étions fixé un objectif de 600€, celui-ci a été presque doublé avec un bénéfice total d'environ 1100€, soit 486 boîtes vendues. Un résultat dont nous pouvons être fiers et qui comptera lorsque nous ferons les comptes après le festival. L'association vous remercie pour ce succès auquel vous avez amplement participé.

Une programmation aux petits oignons

Pour cuisiner une savoureuse tartiflette, mélangez des oignons, des lardons, des patates et du fromage. Rajoutez quelques artistes savamment sélectionnés et dégustez. Si la conjoncture sanitaire nous empêche d'organiser notre banquet annuel, il vous sera possible d'emporter un peu de notre tartiflette géante chez vous.

Pour cela, rendez-vous **samedi 12 février de 16h30 à 20h**. Prévoyez **11€ la part adulte, 6€ la part enfant (-12 ans) et 6€ la bouteille de vin blanc, rouge ou rosé**. La tartiflette sera accompagnée d'une salade et d'une tarte aux pommes.

Pour commander, rien de plus simple. Un carton d'invitation a été normalement glissé dans votre boîte aux lettres, il est **à retourner avant le jeudi 10 février compris** à la Mairie. Si votre boîte aux lettres est vide, c'est que vous habitez en réalité à Planguenoual, Coëtmieux, Morieux ou hors du bourg. Pas de panique. Toute réservation est possible **en contactant Jocelyn (06.37.31.73.54) avant le vendredi 11 février midi.**

14ème édition les 13 et 14 mai prochains

Si nous vous promettons une programmation audacieuse et ambitieuse, le tout à des prix accessibles, nous gardons le secret sur notre recette jusqu'au 12 février. Le chapiteau vous accueillera les 13 et 14 mai prochains sur le site habituel. Les nouveautés prévues pour 2020 sont maintenues. Le samedi après-midi, le village vous offrira DJ, musique, jeux et buvette.

Nous espérons 2000 personnes.

Du bénévolat contre de la transparence

L'ingrédient phare d'un bon festival, c'est avant tout le bénévolat. En 2019, nous avons compté entre 130 et 140 bénévoles. Cette année, l'idéal serait de monter à 180 voire 200 personnes. Une grande équipe. Une journée des bénévoles sera organisée pour cela dans la seconde moitié de mars pour se rencontrer et préparer, travailler et manger ensemble.

Nous avons besoin de vous.

En contrepartie, comme nous l'avons fait à chacune de nos AG et comme nous le faisons dans cet article, nous vous promettons une totale transparence sur l'organisation du festival.

Vous faites tout autant le festival que nous et vous avez à ce titre, le droit de recevoir un état des lieux complet de la quatorzième édition.

Andelirement vôtre, l'équipe.

Pour nous contacter : andelir22400@gmail.com

COMITE DES FÊTES

Tout d'abord, le président et les membres du comité des fêtes, tiennent en ce début d'année à vous présenter leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2022 et surtout de bonne santé. Comme toute association, nous formulons le vœu de pouvoir reprendre sereinement nos activités avec le moins de contrainte possible. A cet effet un calendrier des festivités est établi où nous espérons vous retrouver nombreux.

MARCHE REGIONAL AUX PLANTES

La 23ème édition du marché aux plantes aura lieu le **dimanche 20 mars 2022 de 9h00 à 18h00**.

Le thème retenu cette année « **Les Plantes Printanières** » correspond on ne peut mieux à cette fête qui annonce l'avènement du printemps. Comme l'an dernier, l'exposition des stands se fera uniquement sur un côté, de façon d'une part à laisser plus de place pour la déambulation des visiteurs et d'autre part par mesure de sécurité pour faciliter le passage éventuel de véhicules de secours. De plus, l'an dernier on a constaté que cette formule désengorgeait bien les passages les plus étroits et facilitait par là même, l'accès des stands aux acheteurs. Bien sûr, tout sera mis en place pour respecter les consignes sanitaires en vigueur à ce moment-là que nous espérons les plus souples possibles.

En tout état de cause, encore une fois les pépiniéristes seront bien au rendez-vous et les amoureux des plantes rares et de collections trouveront encore des professionnels de renom pour les conseiller et aiguiller leur choix.

COURSES CYCLISTES

Les traditionnelles courses cyclistes sont programmées le **dimanche 3 avril**.

FETE DE LA SAINT-JEAN

La fête de la Saint-Jean se déroulera le **samedi 2 juillet** en soirée et le dimanche 3 juillet en après-midi. Les détails des festivités prévues seront communiqués ultérieurement.
Le deuxième semestre, nous proposerons un spectacle avec le comique Jean Piépié à la salle du Vieux-Moulin en octobre et nous l'espérons le réveillon de la Saint-Sylvestre.

Surfez sur le site du comité: https://comitedesfetesandel.com

Le Président,
Jean-Luc CARDIN

La Clé des Champs

TROUPE DE THÉÂTRE AMATEUR ANDEL

L'AUBERGE DU CARAMEL FERME MOMENTANÉMENT SES PORTES...

La pandémie n'a pas arrêté sa comédie depuis 2020.

Malgré la Covid, la Clé des Champs a travaillé épisodiquement sur la pièce "L'Auberge du Caramel" avec des arrêts, des reprises, des espoirs de jouer, des déceptions de ne pas jouer...

Finalement, avec les incertitudes permanentes, avec les cas contacts inattendus, et avec bien des regrets, comme beaucoup de troupes dans le secteur, la troupe ne jouera pas la pièce en ce début d'année.

Cependant, le travail de deux années ne sera sans doute pas totalement perdu, la troupe est déçue mais il reste une envie de jouer cette pièce lorsque la pandémie aura quitté la scène et laissé place aux acteurs fin 2022...

La troupe est impatiente de retrouver le public et le public le lui rend bien en posant souvent la question : Quand pensez-vous jouer?

La Clé des Champs en prend acte...

NOS JEUNES ARTISTES...

Le groupe enfants de la Clé des Champs, sous la houlette de l'animatrice Marie Pistékova, répète depuis septembre 2021 pour deux représentations les 21 et 22 mai 2022. Ce groupe compte environ une trentaine d'élèves et ils répètent tous les vendredis soirs.

LE GROUPE 1 INTERPRÉTERA : "UN FAMEUX COUP DE BALAI"

LE GROUPE 3 INTERPRÉTERA : "LA DISPUTE" DE MARIVAUX

LE GROUPE 2 INTERPRÉTERA : "QUELLE HISTOIRE" DE DESCARTES

ELECTIONS en 2022 .

L'élection présidentielle aura lieu les **10 et 24 avril** prochains. Elle précèdera les élections législatives, qui, destinées à renouveler les 577 sièges de l'Assemblée Nationale, doivent se tenir les 12 et 19 juin.
Le Président et les députés sont élus pour 5 ans.

Qui peut voter aux élections?
Pour voter à l'élection présidentielle, il faut être âgé d'au moins 18 ans le 9 avril, veille du premier tour du scrutin (aux législatives / le 11 juin, veille du premier tour).
Les participants doivent être citoyens français, disposer de leurs droits civils et politiques, être inscrits sur les listes électorales et ne se trouver dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?
Les personnes devenant majeures sont en principe inscrites d'office sur les listes électorales, sous réserve d'avoir accompli les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.
En l'absence d'inscription d'office ou en cas de déménagement après le recensement, vous avez la possibilité de vous inscrire auprès de votre mairie.
Les personnes majeures, celles venant d'acquérir la nationalité française ou recouvrant leur droit de vote, peuvent s'inscrire l'année des élections.
Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou en ligne.

Date limite d'inscription : vendredi 04/03/2022 inclus.
Pour les jeunes qui auront 18 ans entre le 5 mars et le 9 avril : date limite d'inscription vendredi 4 mars inclus.

*Evènements à venir**

**(sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)*

Samedi 12 février
Tartiflette à emporter
Salle du Vieux Moulin
Andel'Ir

Samedi 5 mars
Repas
Salle du Vieux Moulin
Sté de Chasse

Dimanche 20 mars
Marché aux Plantes
Bourg d'Andel
Comité des Fêtes

Dimanche 3 avril
Courses cyclistes
Comité des Fêtes

13 et14 mai
Festival Andel'Ir
Site de la Richardais
Andel'Ir

21 et 22 mai
Représentations théâtrales Enfants
Salle du Vieux Moulin
La Clé des Champs

Dimanche 12 juin
Kermesse de l'Ecole
OGEC

Murmures du Gouessant

Le **gallo** (langue romane de Haute-Bretagne), connaît depuis quelques années un réveil et un regain d'intérêt en Bretagne. Au-delà du monde du conte où il a été longtemps cantonné, le gallo ose s'afficher désormais aux entrées de bourg et dans l'espace public.
Ainsi, depuis fin novembre, en entrée d'agglomération nous avons un nouveau panneau **ANDÈ**.
Si **ANDÈ** se dit et se lit plus vite que **ANDEL** ce n'est pas une raison pour rouler vite… ou nous devrons modifier le panneau en **ANDÈ-célère !!**

Directeur publication : Nicole POULAIN ; **Comité rédaction :** Sylvie BOURDE, Anne MOREL, Emmanuelle LE GUILLOU, Nadine LE NOTRE, Maurice ANDRIEUX, - **Rapporteur des séances municipales :** Marie-Odile RAULT
Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » : mai 2022